

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 14 avril 1906

No 35

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 545. — Les Quarante-Heures de la semaine, 545. — Décret de la S. Congrégation du Concile, 546. — Monument Laval, 551. — L'alcoolisme, 551. — Cas récent de possession, 552. — Bilan géographique de l'année 1905, 556. — Bibliographie, 560.

Calendrier

— o —

15 Dim.	b	PAQUES. <i>Kyr. royal. Hæc dies</i> , debout. Vêp. de Pâques. <i>Regina</i>
16 Lundi	b	
17 Mardi	b	De l'octave, <i>dbl. 1 cl.</i> (Fête légale.)
18 Merc.	b	De l'octave, <i>dbl. 1 cl.</i>
19 Jeudi	b	De l'octave, <i>semid. privilégiée.</i>
20 Vend.	b	
21 Samd.	b	

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

16 avril, Notre-Dame de la Garde. — 17, Ancienne-Lorette.
— 18, Saint-Remi. — 20, Sault-Montmorency,

Décret de la S. Congrégation du Concile

SUR LES DISPOSITIONS REQUISES
POUR LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE

— o —

De la réception quotidienne de la sainte Eucharistie

Le saint concile de Trente, considérant les ineffables trésors de grâces procurés aux chrétiens par la réception de la sainte Eucharistie, s'exprime ainsi (*Sess. 22, ch. 6*) : « Le saint concile souhaiterait qu'à chaque messe les fidèles qui y assistent reçussent l'Eucharistie non seulement dans une communion de désir et toute spirituelle, mais encore sacramentellement. » Ces paroles montrent assez nettement le vœu de l'Eglise, que tous les chrétiens participent chaque jour à ce festin céleste, et en recueillent des effets abondants de sanctification.

Ce vœu correspond au désir ardent qui poussa Notre-Seigneur à instituer ce divin sacrement. Jésus-Christ, en effet, proclama, à diverses reprises et en termes non équivoques, l'obligation de manger sa chair et de boire son sang, surtout lorsqu'il dit : « C'est ici le pain descendu du ciel ; ce n'est pas comme la manne que vos pères ont mangée, après quoi ils sont morts ; celui qui mange ce pain vivra éternellement. » (*S. Jean, vi, 59.*) Par cette comparaison de la nourriture des anges avec le pain et la manne, les disciples pouvaient sans peine comprendre que, si le corps a besoin chaque jour de pain pour se nourrir, et si chaque jour les Hébreux dans le désert furent nourris de la manne, de même l'âme chrétienne doit pouvoir se fortifier chaque jour en mangeant le pain du ciel. En outre, lorsque dans l'oraison dominicale nous demandons notre pain quotidien, selon la presque unanimité des Pères de l'Eglise, il faut entendre par là, non pas tant le pain matériel, aliment du corps, que le pain eucharistique dont nous avons besoin chaque jour.

Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise, de voir tous les chrétiens s'approcher chaque jour du banquet sacré, tend avant tout à ce que les fidèles, unis à Dieu par ce sacrement y prennent des forces pour apaiser la concupiscence, effacer les fautes légères qui échappent tous les jours, et éviter les péchés

plus graves auxquels est exposée la fragilité humaine, plutôt qu'il ne cherche à procurer à Dieu l'honneur et le respect auxquels Il a droit, et aux communiant le prix et la récompense de leurs vertus. (S. Augustin, *Sermon 57 sur S. Matth., de l'Oraison domin.*, n° 7.) De là vient que le saint concile de Trente appela l'Eucharistie *un antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et des péchés mortels.* (Sess. 13, ch. 2.)

Les premiers chrétiens, comprenant à merveille cette volonté divine, accouraient tous les jours à cette table pour y puiser force et vie. *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres et dans la communion de la fraction du pain.* (Actes II, 42.) Ce fut encore la pratique des siècles suivants, au grand profit de la perfection et de la sainteté, ainsi que nous l'apprennent les saints Pères et les ecclésiastiques.

Cependant la piété diminuant et surtout lorsque la peste janséniste exerça ses ravages de toutes parts, on se mit à discuter sur les dispositions requises pour s'approcher de la communion fréquente et quotidienne, et à l'envi on réclama comme nécessaires des conditions plus difficiles les unes que les autres. De ces disputes, il résulta que très peu étaient jugés dignes de recevoir quotidiennement la sainte Eucharistie, et de puiser dans ce salutaire sacrement la plénitude de ses effets; les autres fidèles se contentaient de la recevoir une ou deux fois l'an, ou le mois, ou tout au plus une fois la semaine. Bien plus, la sévérité fut poussée au point qu'on excluait en masse de la table sainte certaines classes, comme les négociants ou les personnes engagées dans l'état du mariage.

Quelques-uns, toutefois, tombèrent dans l'excès opposé. Ceux-ci, jugeant que la communion quotidienne était prescrite de droit divin, et ne voulant laisser passer aucun jour sans communion, conseillaient, outre le cas où l'Eglise la refuse d'ordinaire, de la recevoir même le Vendredi Saint, et administraient ainsi contrairement à l'usage universel.

Dans ces diverses circonstances, le Saint-Siège ne faillit pas à son devoir. D'abord, par le décret de la S. Congrégation du Concile, *Cum ad aures*, du 12 février 1679, approuvé par Innocent XI, ces erreurs furent condamnées et les abus réprimés, en même temps qu'on déclarait admissibles à la communion fréquente toutes les classes des fidèles, les négociants et

les gens mariés comme les autres, chacun suivant sa piété et l'avis de son confesseur. Ensuite, 7 décembre 1690, le décret *Sanctissimus Dominus Noster*, du Pape Alexandre VIII, proscrivit la proposition de Baïus, par laquelle un très pur amour de Dieu, sans aucun mélange de défaut, était exigé de tous ceux qui voulaient aller à la sainte table.

Néanmoins le virus janséniste qui avait infecté même les bons chrétiens, sous prétexte d'honneur et de respect envers l'Eucharistie, n'a pas totalement disparu. Les déclarations du Saint-Siège n'ont pas réussi à étouffer la discussion au sujet des dispositions requises pour fréquenter convenablement la sainte communion ; d'où il est arrivé que certains théologiens, d'ailleurs recommandables, enseignent que la communion quotidienne ne peut être permise aux fidèles que rarement et moyennant plusieurs conditions.

Il s'est rencontré d'autre part bon nombre d'auteurs savants et pieux qui facilitent une pratique si salutaire et agréable à Dieu, et enseignent, appuyés sur l'autorité des Pères, que l'Eglise ne demande pas plus de dispositions pour la communion quotidienne que pour celle de chaque semaine ou de chaque mois, mais que la communion quotidienne produit des fruits bien autrement abondants que la communion hebdomadaire ou mensuelle.

De nos jours, ces discussions se sont renouvelées, et ont dégénéré en querelles : de là quelque inquiétude pour les confesseurs, des troubles de conscience pour les fidèles, et un sérieux dommage pour la piété et la ferveur chrétienne. Aussi des hommes éminents et des pasteurs d'âmes ont-ils instamment conjuré Notre Saint-Père le Pape Pie X de vouloir bien, par son autorité suprême, trancher cette question des dispositions nécessaires pour recevoir la communion quotidienne ; afin qu'une pratique aussi salutaire et agréable à Dieu, loin de devenir plus rare parmi les fidèles, s'étende plutôt et se propage, de nos jours surtout où la religion et la foi catholique sont attaquées de toutes parts, et où le véritable amour de Dieu et la vraie piété font trop souvent défaut. Sa Sainteté donc, ayant à cœur, dans sa paternelle sollicitude, de voir le peuple chrétien s'approcher très souvent et même chaque jour du divin banquet, et jouir de ses fruits les plus abondants, a

confié à notre Congrégation le soin d'examiner et de définir la question proposée.

En conséquence, la Sacrée Congrégation du Concile, dans sa réunion plénière du 16 décembre 1905, a examiné cette affaire avec le plus grand soin, et après avoir mûrement pesé les raisons pour ou contre, a résolu de faire les déclarations suivantes :

1° La communion fréquente et quotidienne, étant tout à fait conforme aux désirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Eglise catholique, doit être accessible à tous les fidèles de n'importe quelle classe ou condition, de sorte que personne, pourvu qu'il soit en état de grâce et s'approche de la sainte table avec une intention pieuse et droite, n'en puisse être exclu.

2° L'intention droite consiste en ce que celui qui s'approche de la sainte table n'y aille pas pour suivre l'usage, ni par vanité ou pour des motifs humains, mais bien pour correspondre au désir de Dieu, lui être plus étroitement uni par la charité, et, à l'aide de ce divin remède, guérir ses infirmités et corriger ses défauts.

3° Quoiqu'il importe tout à fait que ceux qui font la communion fréquente et quotidienne soient exempts de péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et d'affection à ces mêmes péchés, il suffit néanmoins qu'ils n'aient aucun péché mortel sur la conscience, et qu'ils se proposent de n'en jamais commettre à l'avenir ; s'ils ont ce ferme propos, il est impossible que, communiant chaque jour, ils ne se dégagent pas peu à peu de leurs péchés même véniels et de toute affection à ces péchés.

4° Comme les sacrements de la loi nouvelle, bien qu'agissant *ex opere operato*, produisent cependant d'autant plus d'effet que les dispositions pour les recevoir sont meilleures, on aura soin de faire précéder la sainte communion d'une préparation sérieuse, et de la faire suivre d'une convenable action de grâces, selon les capacités, la condition et les devoirs de chaque fidèle.

5° Pour que la communion fréquente et quotidienne se fasse avec plus de prudence et un plus grand mérite, le confesseur devra être consulté. Les confesseurs, toutefois, prendront garde de n'éloigner de la communion fréquente ou quotidienne

personne qui soit en état de grâce et s'en approche avec une intention droite.

6° Comme il est évident que, par la réception fréquente et quotidienne de la sainte Eucharistie, l'union avec Jésus-Christ est augmentée et la vie spirituelle alimentée plus abondamment, que l'âme acquiert des vertus plus solides et que le gage du bonheur éternel se raffermi, en conséquence les curés, confesseurs et prédicateurs devront, selon l'enseignement autorisé du Catéchisme romain, exhorter fréquemment et avec grand zèle le peuple chrétien à une aussi pieuse et salutaire pratique.

7° La communion fréquente et quotidienne sera encouragée surtout dans les instituts religieux de tout genre ; on maintient cependant à leur égard le décret *Quemadmodum* du 17 décembre 1890, porté par la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Elle sera en grande faveur aussi dans les séminaires de clercs qui aspirent au service de l'autel ; de même encore dans tous les collèges chrétiens de jeunes gens.

8° S'il se trouve des instituts à vœux solennels ou simples, dont les règles, constitutions ou calendriers fixent et imposent la communion à certains jours, ces indications seront regardées, non comme *préceptives*, mais comme purement *directives*. Le nombre des communions prescrites sera considéré comme un *minimum* pour la piété des religieux. Ils pourront donc toujours, selon les règles du présent décret, être admis à la table eucharistique plus fréquemment ou même tous les jours. Et, afin que tous les religieux de l'un et l'autre sexe soient à même de connaître exactement la teneur de notre décret, les supérieurs de chaque maison auront soin de le faire lire en langue vulgaire chaque année pendant l'octave du Saint Sacrement.

9° Enfin, après la promulgation de ce décret, tous les écrivains ecclésiastiques devront s'abstenir de toute discussion ou dispute au sujet des dispositions requises pour la communion fréquente et quotidienne.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à Sa Sainteté Pie X par le secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation du Concile, dans l'audience du 17 décembre 1905, Sa Sainteté a ratifié, confirmé et enjoint de publier le présent décret des Eminentissimes cardinaux. Le Saint-Père a, en outre, ordonné de l'envoyer à tous les Ordinaires des lieux et à tous les pré-

lats réguliers, pour qu'ils le communiquent à leurs séminaires, aux curés, aux instituts religieux et aux prêtres qui leur sont soumis; il a voulu aussi qu'ils informent le Saint-Siège de l'exécution de ces diverses déterminations, lorsqu'ils lui rendront compte de l'état de leur diocèse ou de leur institut.

Donné à Rome, le 20 décembre 1905.

† VINCENT, *card.-év. de Préneste, préfet,*

L. † S.

GAÉTAN DE LAI, *secrétaire.*

Monument Laval

Les comités de l'Œuvre du Monument Laval ont repris depuis quelque temps une activité nouvelle. Chaque semaine, notamment, le comité de Souscription se réunit en séance. Ces jours derniers, il publiait sur les journaux sa 39^e liste, qui portait le montant souscrit à \$33,522. 51. La souscription atteint donc aujourd'hui les deux tiers de la somme totale requise. Il est à espérer que l'élément laïque, qui a peu figuré jusqu'ici dans les listes publiées, fournira aisément l'autre tiers.

Il est actuellement question de faire quelques modifications, de plus ou moins d'importance, dans les ouvrages de maçonnerie déjà exécutés. Mais aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard.

D'autre part, il paraît certain que l'on construira cet été une partie du piédestal même destiné à porter la statue du Vén. de Laval.

L'Alcoolisme

Aux assises de Durham, en 1883, le juge Hawkins déclara qu'il avait acquis une expérience considérable des cours de justice, et chaque jour se fortifiait chez lui la conviction que l'alcool est la racine de tous les crimes. L'alcool affecte les personnes de tout âge et de l'un et l'autre sexe; les jeunes gens comme ceux de la maturité, le père, le fils, le mari, la femme. L'intempérance provoque la malhonnêteté: l'homme vole afin de se procurer le moyen de boire. C'est la boisson qui appauvrit les familles, et il est facile d'y reconnaître la source des misères qui affligent mainte chaumière dénuée même des choses nécessaires à la vie. Il était d'avis que les neuf dixièmes des crimes du pays, et sûrement de ceux du comté de Durham, avaient leur origine dans les buvettes.

A propos d'un cas récent de possession

(Suite.)

« *Peut-être, s'écrie M. l'abbé Véronnet, verra-t-on une génération qui saura se passer en partie de la parole, de l'écriture et du télégraphe pour la communication de ses pensées. Est-ce rêverie pure ? Qui oserait l'affirmer, après les merveilles insoupçonnées que l'on a vu se réaliser ?* »

N'en déplaise à M. l'abbé Véronnet, nous croyons, avec M. l'abbé Caudron, qu'il n'est pas démontré que « les phénomènes de Grèzes s'expliquent naturellement » et que le diable se soit trouvé chassé de cette possédée par *la science et non par l'exorcisme.*

Il nous fait même plaisir d'emprunter à M. l'abbé Caudron la critique serrée qu'il a faite de la thèse de M. l'abbé Véronnet (1). M. Caudron a la parole.

Pour mettre de l'ordre dans la discussion, il divise les phénomènes de Grèzes en deux catégories, d'après les explications apportées par M. Véronnet :

1° Les phénomènes de morsures et brûlures, expliqués par l'influence de l'imagination et l'auto-suggestion (par laquelle il explique aussi l'horreur des choses saintes).

2° Les autres phénomènes, expliqués par la théorie de la transmission de la pensée à distance.

I. Sur la possédée de Grèzes, dans ses crises, « on voit apparaître, dans ses crises, aux endroits indiqués par elle, de véritables plaies, tenant à la fois de la brûlure et de la morsure avec la trace de dents qui viendraient de mordre »

Tel est le phénomène dont M. Véronnet prétend rendre compte par les seules ressources naturelles de l'imagination et de l'auto-suggestion.

Avant de discuter, un principe général : « Ce que la science explique—à moins de circonstances qui changent la nature des cas observés—ne doit pas être mis au compte du préternaturel. C'est une méthode indiscutable. » Tout le monde est d'accord là-dessus.

(1) *La possession diabolique*, par l'abbé J. Caudron, *Revue du Clergé français*, 1er juin 1904.

La difficulté est précisément de fixer ce que la science explique, et de faire le départ entre le naturel et le préternaturel. Exclure le préternaturel du domaine où il n'a que faire, c'est bien ; mais doit-on négliger pour cela le devoir non moins utile de ne pas attribuer à la science ce qui n'est pas encore vraiment entré dans son acquis ? Le mot de science ne servirait-il pas quelquefois de pavillon protecteur à des hypothèses plus ou moins hasardeuses ?

C'est un écueil à éviter. M. Véronnet, dans sa discussion des faits qui nous occupent, ne paraît pas l'avoir complètement évité.

Mettons aussi considérable que possible l'influence de l'imagination sur le système nerveux, il n'en reste pas moins vrai qu'autre chose est un ébranlement nerveux provoqué par une imagination hallucinée, et autre chose est la production, par cette même imagination hallucinée, de brûlures et de morsures.

La distance est très grande entre ces deux sortes de phénomènes. M. Véronnet cite un certain nombre de phénomènes d'hypnose ; il accepte comme démontré que ces faits sont dus à la suggestion comme à leur cause unique et totale. Il rapproche de ces phénomènes les brûlures et les morsures de la possédée de Grèzes, et il conclut que la suggestion est aussi leur cause unique et totale. C'est simple ; c'est peut-être trop simple.

Il ne s'arrête pas aux faits d'hématidroses que cite M. Véronnet. Celui-ci, en effet, tout en les attribuant à une forte surexcitation nerveuse, reconnaît que « cette sueur sanguinolente est produite, non par la sortie des globules rouges, mais par l'exsudation de sérum mélangé d'hémoglobine, ou en cas de maladie, par des microbes spécifiques. » Cette sueur de sang n'est donc pas du sang, physiologiquement parlant, et si à la surface des morsures de la possédée, apparaît du sang véritable, il faudra reconnaître qu'on a affaire à un phénomène d'une autre espèce, ou du moins d'un degré tout différent.

Parmi les phénomènes les plus frappants que *l'on attribue uniquement à la suggestion*, M. Véronnet cite les boursoufflures et les vésications obtenues par M. Focachon en collant un morceau de papier gommé sur le dos d'une malade hypnotisée et en lui suggérant qu'on lui imposait un vésicatoire. Autre

fait : trois médecins de La Rochelle font croire à un malade en état d'hypnose que le poêle qu'il touche est brûlant, et, quoiqu'en réalité le poêle soit froid, des traces sanglantes apparaissent au poignet du malade.

Première remarque. M. Véronnet considère comme un point acquis que la suggestion est la cause *totale* de tous ces phénomènes. Un grand nombre pensent comme lui.

N'oublions pas toutefois que, si certains savants regardent comme une « donnée certaine » l'attribution de ces phénomènes à la seule suggestion, d'autres savants non moins compétents, mais plus circonspects, au nom d'une plus rigoureuse méthode scientifique, sont moins prêts à se prononcer. Ils se montrent plus sévères dans l'acceptation d'hypothèses possibles, mais insuffisamment vérifiées.

Voici les raisons qui motivent leur grande prudence et leur sévérité.

Ils remarquent d'abord que les exsudations sanguines du malade de La Rochelle ne se sont pas produites au moment même de l'expérience, mais plusieurs heures après ; que ce malade, reconnu dissimulateur, a pu ainsi se faire lui-même ses blessures ; cet exemple manque ainsi de la rigueur démonstrative nécessaire ; il ne peut donc pas servir de base à une discussion sérieuse.

Ils demandent pourquoi les opérateurs réussissent si rarement à produire ces phénomènes qu'on attribue uniquement à la suggestion, tandis que les hallucinations sensorielles se produisent selon la volonté de l'expérimentateur : celui-ci est presque toujours impuissant à provoquer, même dans les sujets les plus aptes, d'autre espèce de phénomènes.

Ils demandent encore qu'on explique pourquoi ces phénomènes survenus une fois chez un sujet n'ont pu être obtenus de nouveau, la plupart du temps, chez le même sujet. Ces observations suffisent pour justifier les réserves de ces savants qui, tout en consentant à admettre qu'il n'est pas *impossible* que la seule suggestion explique ces faits, se refusent à reconnaître que ce soit une chose scientifiquement « prouvée. »

Cette première remarque faite, considérons si les faits de Grèzes ne renferment pas en eux-mêmes quant à leur cause un élément de doute. Toute argumentation basée sur ces faits,

si la question de leur cause ne se présente pas avec une entière certitude, sera frappée de faiblesse originelle.

Il ne s'agit pas seulement de prouver que l'excitation du système nerveux par la suggestion ou l'auto-suggestion explique la production de rougeurs, de boursofflures et même de quelques gouttelettes de sang à la surface de la peau ; il s'agit d'expliquer que la suggestion peut produire de véritables brûlures et de véritables morsures allant jusqu'à entamer les chairs.

M. Véronnet conclut des phénomènes d'exsudation aux phénomènes de brûlures et de vraies morsures comme du pareil au pareil. Il faut pourtant admettre qu'il a plutôt conclu du moins au plus ; il y a une différence d'amplitude notable entre une exsudation superficielle et une brûlure ou une morsure où les chairs sont entamées. Il y a là un abus du procédé inductif. L'induction n'est valable qu'en autant que la conclusion se tire du pareil au pareil ou du plus au moins.

Une autre différence importante entre les phénomènes d'exsudation et ceux de Grèzes, outre la différence d'amplitude, c'est l'*instantanéité* avec laquelle se produisent chez la possédée les phénomènes observés par l'exorciste.

Les vésications obtenues par suggestion ne donnent une apparence sérieuse qu'après de longues heures. Les autres phénomènes de suggestion demandent pareillement un temps plus ou moins long pour se produire. Chez la possédée de Grèzes, c'est subitement, sans périodes préparatoires, qu'apparaissent sur son corps les brûlures et les morsures.

Et la forme des plaies ? On relève sur la possédée des morsures « avec la trace des dents qui viendraient de mordre. »

Encore un nouveau degré de différenciation avec les boursofflures et les exsudations. Pendant l'exorcisme d'une autre, possédée—le fait est de date relativement récente—l'exorciste ordonna au démon d'imprimer sur le dos de celle-ci le monogramme du Christ, I. H. S. Un instant après, la personne reprit conscience ; les témoins de l'exorcisme s'empressèrent de découvrir le dos de la personne, et tous aperçurent en caractères très distincts, imprimés à vif dans la chair entamée comme avec un fer rouge, selon l'expression d'un des témoins le monogramme du Christ ; une croix le surmontait et au-dessous apparaissaient les trois clous.

La suggestion hypnotique n'a rien fourni d'analogue.

M. Véronnet croit pouvoir affirmer qu'un phénomène moindre étant causé par la suggestion (des savants contestent même ce point), un autre phénomène beaucoup plus grave par l'amplitude, par l'instantanéité, par la forme, était aussi produit par la même cause.

L'induction est défectueuse. V.-A. HUOT, prtr.

(A suivre.)

Bilan géographique de l'année 1905

(Suite et fin.)

— o —

SUÈDE ET NORVÈGE. — Voyons maintenant quelle est l'importance respective des deux royaumes. Au lieu de la double monarchie comptant 7 600 000 habitants, éparpillés sur un territoire immense de 775 000 kilomètres carrés (une fois et demi la France), il y a deux royaumes séparés, savoir :

1° Le royaume de *Suède*, comptant 5 200 000 habitants, sur un territoire de 450 000 kilomètres carrés, les 4/5 de la France ;

2° Le royaume de *Norvège*, avec 2 400 000 habitants, sur une superficie de 325 000 kilomètres carrés, égale à celle des Iles Britanniques.

LA RÉVOLUTION EN RUSSIE. — Comment aborder ce drame épouvantable, que nous reléguons au bout de notre bilan parce que nous n'en voyons pas encore le dénouement ?

La Révolution en Russie! Comment aurait-on pu supposer que l'empire autocrate et militaire par excellence, cette « Sainte Russie », gouvernée par un « César-Pape » tout-puissant, pourrait un jour chanceler sur ses bases « comme un Etat mal équilibré », ruiné par une administration de concussionnaire, pressurant une population peu civilisée ?

On le savait une agglomération de peuples de toutes races, rattachés pièce à pièce pendant deux siècles par les chances de la guerre et des annexions plus ou moins justifiées, maintenus ensemble autant par la crainte du knout que par le respect d'un pouvoir illimité ; unis moralement par des pratiques, plus superstitieuses qu'éclairées, d'une masse de moujiks ou paysans, qu'à dessein peut-être on a laissés croupir dans l'ignorance et l'abjection !

« L'immense malheur du peuple russe, séparé de la catholicité par le schisme, dit un écrivain, est d'être privé, d'une façon permanente et radicale, de l'appui secourable d'un bon clergé. Son clergé est dépourvu d'instruction, de zèle, de considération, de dignité, de prestige, d'influence, de vertus supérieures, de tout ce qu'il faut, en un mot, pour être le sel de la terre.

« Les *popes* en Russie sont tenus à l'écart de la *bonne société*. Leurs mœurs ne se différencient pas notablement de celles de la masse, et leur état, loin de les relever aux yeux de leurs ouailles, les rabaisse plutôt. Tous les observateurs sérieux ont répété, après de Maistre, qu'à moins de l'avoir vu de près il est impossible de se figurer à quel point les Russes poussent l'indifférence et le dédain envers leurs hommes d'Eglise.

« L'Eglise russe est, du reste, *acéphale*. Elle ressortissait primitivement du patriarche schismatique de Constantinople ; mais d'anciens tsars ont rompu ce lien et improvisé un patriarche russe, qu'ils ont bientôt supprimé à son tour pour ne laisser subsister qu'un Synode, dont tous les membres sont nommés par le tsar et dépendent entièrement de lui. Le tsar s'est fait ainsi le chef spirituel et le juge suprême de la foi. Mais ce laïcisme, si radicalement opposé au sens chrétien, ne pouvait manquer d'amortir, chez les Russes, le sentiment religieux. »

Comment entrer dans les détails des faits journaliers que la presse nous apporte depuis plus d'un an ? Dès le mois de janvier, après la perte de Port-Arthur, on a vu à Saint-Petersbourg, à Moscou et ailleurs, des scènes terribles, où la populace, demandant du pain ou voulant adresser des pétitions au tsar, s'est vue cernée par des armées de cosaques, ces rudes et sauvages exécuteurs d'une police sans frein, chargée à coups de sabre, et le sang des milliers de victimes a rougi la neige qui couvrait les rues. Les mêmes émeutes se sont répétées dans toutes les grandes villes : Varsovie, Kasan, Kieff, Saratoff, Odessa, Nijni-Novgorod, etc. Partout on a vu les horreurs de la guerre civile, et l'élément militaire y a joué le grand rôle, à tel point que les troupes régulières faisaient parfois cause commune avec le peuple contre les cosaques, pillant et incendiant les villes, les demeures des grands propriétaires et des princes du sang. Le tsar possède les plus beaux domaines de l'empire, avec 65 millions de francs de revenus.

Où vit-on jamais des faits pareils à ceux de la marine militaire elle-même, mutinée dans les ports de guerre de Cronstadt, Liban, Sébastopol ; des vaisseaux cuirassés arborant le drapeau rouge, se canonnant entre eux, massacrant leurs commandants ou bombardant de malheureuses villes, comme Odessa ; brûlant et saccageant Sébastopol plus qu'il ne l'avait été pendant le siège de 1854-55 ?

Et les assassinats, tels que celui du grand-duc Serge, oncle de l'empereur, tué à Moscou ; ceux du ministre de l'Intérieur de Plehve, de généraux, de hauts fonctionnaires, meurtres presque tous demeurés impunis ! C'est par séries que les crimes se sont commis partout, notamment les attentats agraires, où les paysans se sont partagé les biens, pillant, dévastant et, dans une rage inassouvie, coupant les pieds aux chevaux et aux bestiaux qu'ils ne pouvaient enlever !

Nous sommes trop près de ces événements pour pouvoir les classer et les apprécier d'une façon impartiale.

Voyons ce que les pouvoirs ont tenté pour remédier à l'anarchie. Nous disons *les pouvoirs*, car il y en a trois qui se contrebalancent. Le *pouvoir militaire* de la cour, avec le général Ignatieff ; le *pouvoir de l'émeute*, personnifié dans quelques meneurs, tels que Kroustaloff, Gor'ki, Gapone ; le *pouvoir modéré*, confié tardivement par le tsar au comte Witte pour les essais constitutionnels et représentatifs, essais souvent malheureux, comme tout ce qui est inspiré par la terreur.

Depuis longtemps s'organisait à Moscou une réunion des *Zemstvos*, ou délégués des grandes villes, à l'effet de réclamer des réformes. C'était comme le Tiers-Etat de la Révolution française. Prisonnier dans son palais de Tsarskoïé-Sélo, Nicolas II publia un *ukase* promettant la liberté de conscience, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des langues, réclamée surtout par la Pologne, où l'enseignement même se faisait en langue russe, la liberté pour les Russes de changer de religion, etc.

En août, le tsar annonça qu'il accordait le régime représentatif et la formation d'une *douma d'empire*, ou Assemblée nationale. La nouvelle, accueillie d'abord avec faveur, n'apaisa pas les troubles, car elle ne promettait pas le suffrage universel réclamé. Et comment accorder prudemment ce droit de

suffrage à un peuple de 90 pour 100 d'illettrés ? La Russie est de deux siècles en retard pour le régime parlementaire !

Il n'en est pas de même en FINLANDE. Aussi, le 1er novembre, par un heureux coup de main, les Finlandais, peuple intelligent et instruit, surent s'emparer des pouvoirs, renvoyer le gouverneur et les gendarmes russes, reconstituer leur Parlement, enfin reprendre leur autonomie, qu'on leur avait enlevée il y a quatre ans, et le tsar dut reconnaître le fait accompli.

La POLOGNE, russifiée depuis quarante ans, fut moins heureuse, grâce à l'état de siège que le comte Witte y maintient pour enrayer les effets de la révolution. Celle-ci néanmoins suit son cours et se propage même en *Lithuanie*, en *Volkynie*, en *Podolie*. Si ces provinces plus ou moins polonaises pouvaient s'entendre avec la Pologne propre, c'est 25 millions d'hommes libres, constituant un semi-Etat, qui pèserait d'un grand poids dans les décisions moscovites.

Et les PROVINCES BALTIQUES elles-mêmes : *Ingrie*, *Esthonie*, *Livonie* et *Courlande* (Riga) avec plus de 4 millions d'habitants, mi-Finnois, mi-Allemands, sont en révolte et menacent de se proclamer en république.

Faut-il ajouter les peuples du *Caucase* et de l'*Asie* mal soumis !

En somme, de tout cela sortira-t-il une *Russie unitaire* et *autoritaire* renforcée, ou une *Russie fédérative*, morcelée, affaiblie ? Attendons.

STATISTIQUE. — Les principales puissances européennes sont :

	KILOM. CARRÉS	HABITANTS
RUSSIE D'EUROPE.....	5 500 000	110 000 000
ALLEMAGNE.....	540 000	60 500 000
AUTRICHE-HONGRIE.....	675 000	48 000 000
ILES BRITANNIQUES.....	315 000	44 000 000
FRANCE.....	537 000	39 000 000
ITALIE.....	287 000	33 000 000
ESPAGNE.....	500 000	19 000 000
BELGIQUE.....	29 460	7 100 000
AUTRES PAYS.....	1 610 000	44 000 000
EUROPE.....	9 983 000	404 600 000
POUR LE GLOBE.....	135 000 000	1 600 000 000

Terminons cette statistique par un nécrologe général. *Combien meurt-il de personnes chaque jour sur la terre ?* En admettant que la durée moyenne de la vie soit de trente et un ans, un trente et unième des 1600 millions d'individus qui peuplent le globe disparaît pour se renouveler chaque année,

soit donc 140 à 141 000 mourants par vingt-quatre heures, près de 6 000 par heure ou une centaine par minute !

Admettons le chiffre de 140 000 mourants par jour : nous voilà bien loin du nombre de 80 000 que l'on entend encore souvent répéter, et qui était vrai, il y a un siècle, alors que le globe n'avait guère plus de la moitié de la population actuelle.

Que sera-ce lorsqu'il comptera 2 ou 3 milliards d'habitants ?

FR. ALEXIS-M. G.

Noël, 25 décembre 1905.

Bibliographie

— INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE des Livres, Brochures, Journaux et Revues, publiés en langue française dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours, 1764-1905. Par N.-E. DIONNE, M. D., etc. Québec.

(Québec et Nouvelle-France. Bibliographie.) INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues, sur Québec et la Nouvelle-France, depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours. 1534-1906. Par N.-E. Dionne. Tome II. Québec. 1906.

Chacun de ces volumes a été tiré à 300 exemplaires numérotés, et se vend \$3.00, chez l'auteur (29, rue Couillard, Québec, ou à la Bibliothèque de la Législature, Québec).

On ne saurait donner une idée de ce que ces livres, d'environ 160 pages gr in-8°, représentent de travail et d'érudition. Ces longues pages en texte fin, remplies de titres et de dates, de publications, de noms d'auteurs et d'imprimeurs, sont le fruit de recherches poursuivies, à travers les années, dans les bibliothèques, les catalogues, etc.

Un tel ouvrage, qui comprendra encore deux volumes (à publier en 1907 et en 1908) sont, à notre sens, l'une des contributions les plus importantes à l'étude de l'histoire canadienne. Il facilite singulièrement la tâche des gens qui désirent se documenter sur une époque ou un fait relatifs à l'histoire de notre pays. Bien que ces listes d'auteurs et d'ouvrages soient d'après l'ordre chronologique, il y a la fin de chaque volume une table alphabétique qui permet de trouver rapidement ce que l'on veut savoir.

Il n'est pas de bibliothèque sérieuse où ne devront se trouver des volumes d'une pareille importance.

Nous espérons que l'auteur recueillera plus qu'un succès d'estime, de la part du public canadien, et qu'on ne laissera pas les bibliothèques étrangères accaparer un trop grand nombre des trois cents exemplaires offerts en vente.